

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MAI 2022

L'an deux mille vingt - deux, le 20 juin, à 20h

Le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick DUFOUR

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2022

PRESENTS: Mr DUFOUR- Mr DEGUERRY- Mme BERTRAND- Mme GAUTHIER- Mr BARBOSA- Mr SOUNY- Mr JOURDE- Mr BAYRAM - Mme CHENOT- Mme COMTE - - Mr DEBRUYERE- Mme GIRAUD - Mr GIRAUD-GUIGUES- Mme LALLEMAND- Mme LANGELLA - Mr MARTIN - Mr MASTRONARDI - Mr NOBLET- Mme RONDOT Mme RAMEY -

PROCURATIONS : Mr MASCIOTRA à Mr BARBOSA- Mme VUAILLAT à Mr DEGUERRY

EXCUSEE : Mme PEREZ

Mr Umberto BARBOSA est élu Secrétaire de Séance.

Après avoir fait approuver le compte-rendu du conseil municipal du 23 mai, le Maire soumet au conseil le rajout de 3 sujets :

- Décision Modificative 2 Budget Général
- Demande de subvention « mémoire maquis de l'Ain et Haut Jura »
- Cession bâtiment angle rue des Savoies -rue du Maquis

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

ADMINISTRATION GENERALE

1) Création d'un Comité Social territorial (CST) et fixation du nombre de représentants

Mr DUFOUR explique que , conformément à l'article L. 251-5 du Code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et établissements publics employant au moins 50 agents sont dotés d'un comité social territorial. En deçà de ce seuil, les collectivités territoriales et établissements publics relèvent du ressort du comité social territorial placé auprès du Centre de gestion. Il convient ainsi obligatoirement de mettre en place un comité social territorial.

Le CST est composé de deux collèges : les représentants de la collectivité et ceux du personnel (entre 3 et 5 pour Montréal la Cluse). Les membres suppléants sont en nombre égal à celui des membres titulaires. Le nombre des représentants de la collectivité peut être inférieur à celui des représentants du personnel mais l'assemblée délibérante a la possibilité de maintenir le paritarisme entre les deux collèges. Le Maire est président du CST.

Il est proposé de maintenir le paritarisme et de fixer donc le nombre de représentants à 3 titulaires + 3 suppléants pour chaque collège, qu'il convient de déterminer.

Patrick Dufour, Nathalie Ramey et Isabelle Vuailat siégeront au CST en tant que titulaires tandis que Laurent Jourde, Michel Giraud-Guigues et Marie-Christine COMTE seront suppléants

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

2) Cession de terrains : projet village mon senior

Mr DUFOUR rappelle que le 9 mai dernier, le projet « village par mon senior » a été présenté lors d'une permanence. Il s'agit d'un projet immobilier portée par une entreprise de l'économie sociale et solidaire, dont l'objectif consiste à organiser un accueil familial pour les personnes âgées. L'accueil familial est un dispositif mis en place pour répondre à l'enjeu de la perte d'autonomie et du vieillissement de la population, à travers une solution d'hébergement temporaire ou permanente, sécurisée et à taille humaine, qui se présente comme

une véritable alternative à l'hébergement en établissement médicalisée.

L'implantation du projet est envisagée sur la parcelle AH 472 et en partie AH 225 derrière l'école maternelle des Tilleuls pour une surface de 2101m². L'offre d'achat est de 210 000€.

Renseignement pris auprès du notaire, il est tout à fait envisageable de motiver la vente du terrain dans la délibération en indiquant que celle-ci est consentie à raison du projet envisagé par l'acquéreur. Si le projet ne se fait pas, la maire peut récupérer le terrain

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

FINANCES- BUDGET- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3) Contractualisation avec le conseil départemental de l'Ain –

Mr DUFOUR informe que le département a refondé en 2021 son dispositif d'aide à l'investissement territorial. Il est dorénavant basé sur une contractualisation de 3 ans (2021 à 2023), et selon 3 thématiques.

- Equipements de proximité et investissements structurants
- Transition écologique
- Patrimoine historique bâti

La mairie a déjà déposé un dossier au titre de la transition écologique (passage de l'éclairage public en LED), un au titre du patrimoine bâti (église 1^{ère} tranche) et une demande au titre du Plan vélo (piste cyclable rue des Narcisses)

Il est proposé de solliciter une subvention au titre des équipements structurants pour le projet de fusion des écoles (78 500€) et au titre de la transition écologique, une subvention pour les jardins partagés (35 948€)

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

4) Demande de subventions à la région AURA

Mr DUFOUR souligne que la région a remodelé son dispositif d'aides aux communes. Il devrait être possible d'ici la date du conseil d'avoir une idée plus précise des dossiers potentiellement éligibles à une aide de la région.

Les dispositifs de la Région qui peuvent concerner la commune sont les suivants :

- le contrat Région qui est élaboré à l'échelle de HBA. Il est doté d'un montant de 2.28 M€ pour 4 ans. Il est proposé d'inscrire la bibliothèque car elle a une portée qui dépasse l'échelle communale. La demande porterait sur un montant de 86 500€, soit 20% du coût du projet
- le contrat région-ville pour les communes de 2000 à 20 000 hbts. L'enveloppe est de 554K€ pour 4 ans pour les 6 communes du Haut Buguey de cette taille. Il est proposé de solliciter 2 subventions sur ce dispositif : 52 422€ pour les jardins partagés et 130 887€ pour la fusion des écoles

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

PETITE ENFANCE EDUCATION ET AFFAIRES SCOLAIRES

5) Contrat d'engagement éducatif pour les centres de loisirs

Mme BERTRAND précise que l'organisation des centres de loisirs nécessite la création de deux postes d'animateur pour la période du 18 au 29 juillet 2022

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

6) Tarifs alsh pour l'organisation de mini-séjours (1 nuit)

Mme BERTRAND rappelle que le conseil municipal avait délibéré sur les tarifs des centres de loisirs lors de la session du 23 mai. Mais la programmation de l'été 2022 n'était pas complètement aboutie. Un mini-séjour a été rajouté pour lequel il convient d'adopter un tarif, qui est proposé ci-après

QF	Mini séjour (1 nuit)
0 à 450	34.00€
de 451 à 660	36.00€
de 661 à 765	38.00€
de 766 à	40.00€

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

7) Personnel communal : prestation sociale accordée aux agents communaux pour l'année 2022

Mme BERTRAND propose de renouveler la prestation accordée aux agents communaux à hauteur de : 4.71€/jour pour les journées en accueil de loisirs et 6.51€ pour les séjours extérieurs. Cette aide est octroyée uniquement aux salaires dont l'indice majoré est au plus égal à 488

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

8) Convention ASML pour mise à disposition d'un éducateur sportif

Mme BERTRAND détaille les termes de la convention relative à la mise à disposition d'un éducateur sportif pour effectuer des interventions visant à sensibiliser les enfants au sport en général, auprès des services périscolaires (temps de cantine) et auprès l'accueil de loisirs sans hébergement durant l'année scolaire 2022-2023.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

VIE ASSOCIATIVE

9) Demande de subvention par l'association Voit'man Modélisme

Mr JOURDE informe que la municipalité a reçu une demande de subvention d'une association de Bellignat : VOIT'MAN MODELISME. Cette association vise à favoriser la pratique du modélisme, voitures radio-commandées tout terrain et électriques. Trois membres de cette association sont issus de Montréal la Cluse

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

POINTS RAJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

10) Demande de subvention « mémoire maquis de l'Ain et Haut Jura »

Mr JOURDE précise que l'association a omis de faire sa demande au moment voulu. Mais le montant avait été provisionné. Il est proposé d'allouer une subvention de 100€

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

11) Décision Modificative N°2 budget général

Mr DUFOUR informe que la commune a reçu en 2021 un produit de taxe d'aménagement trop élevé. Il convient de prévoir une décision modificative 2 du budget général pour rembourser les sommes indues

Dépenses d'investissement chapitre 10, c/10226 : + 245 101€

Dépense d'investissement chapitre 23, c/2315 : - 245 101€

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

12) Cession bâtiment angle rue des Savoies /rue du Maquis/

Mr DUFOUR rappelle le contexte : ce bâtiment situé 17 rue des Savoies devait être démoli dans le cadre du réaménagement de la rue du Maquis. Mais les incertitudes concernant les conséquences de la démolition et l'absence d'accord avec la SCI propriétaire de l'immeuble voisin conduisent à abandonner cette hypothèse, dont le coût exorbitant (300K€) était aussi un frein. En revanche, il est proposé de céder ce bien en très mauvais état à la SCI Eco Patrimoine qui va le réhabiliter et créer des logements. Un accord a été trouvé sur un montant de 22 500€.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire

Patrick DUFOUR

